

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022, les règlements suivants :

N° 1297-2022 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser la classe d'usages récréatif intensif (R3) dans la zone H-1404

N° 1298-2022 Règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser l'usage parc d'habiletés de vélo de montagne dans la zone A-9041 et de modifier le découpage des zones A-9041 et C-1098

Les règlements ci-avant mentionnés ont été approuvés par la MRC de Rimouski-Neigette le 13 juillet 2022 et les certificats de conformité ont été délivrés le 14 juillet 2022.

Ces règlements entrent en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité. Ils sont réputés conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et aux dispositions du document complémentaire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2022**



Le greffier,  
Julien Rochefort-Girard, avocat